NEXANS
et le Pacte Mondial

COMMUNICATION ON PROGRESS
2010

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION 4

1.1. Présentation du Groupe Nexans 4
1.2. Le développement durable au cœur de la stratégie industrielle de Nexans 4
Nexans s'engage à respecter les principes du pacte Mondial 5

2. LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DU PACTE MONDIAL PAR NEXANS 6

2.1. Le Pacte mondial en actions : respect des principes relatifs aux droits de l'homme 6
Principe 1 du Pacte mondial 7
Code d'éthique et de conduite des affaires 7
Garantir la sécurité au travail de nos collaborateurs et de nos sous-traitants 7
La contribution au développement économique local 9
Principe 2 du Pacte mondial 10
Promotion des droits de l'homme 10
Sensibilisation de nos fournisseurs et engagement de développement durable 10

2.2. Le Pacte mondial en actions : respect des principes relatifs aux normes du travail 11
Principe 3 du Pacte mondial 12
Un dialogue social ouvert et constructif 12
Principe 4 du Pacte mondial 13
Principe 5 du Pacte mondial 13
Principe 6 du Pacte mondial 13
Promotion de l'égalité et de la diversité 13

2.3. Le Pacte mondial en actions : respect des principes relatifs à l'environnement 15
Principe 7 du Pacte mondial 15
Principe 8 du Pacte mondial 16
Mieux produire 16
Principe 9 du Pacte mondial 16
L'innovation au service du développement durable 16
Réduire l'impact tout au long du cycle de vie 17

2.4. Le Pacte mondial en actions : respect du principe relatif à la lutte contre la corruption 18
Principe 10 du Pacte mondial 18

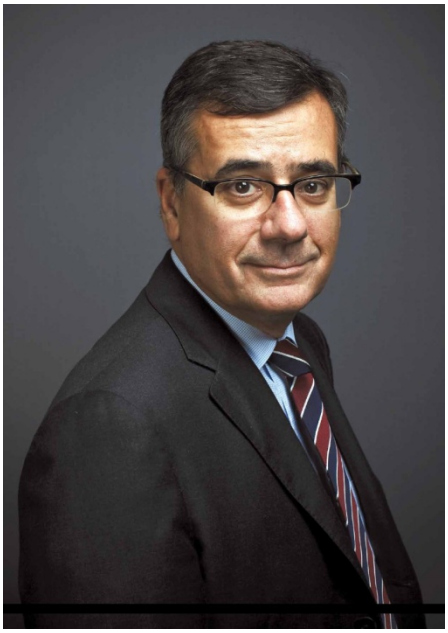

Les exigences du développement durable sont des moteurs de croissance et des vecteurs de progrès. Elles stimulent l'innovation, l'amélioration continue et la compétitivité.

En inscrivant la responsabilité sociale au cœur de sa stratégie, Nexans favorise l'engagement de ses salariés, ce qui constitue un gage de performance dans la durée et nous permet d'aider nos clients en leur apportant des produits et des solutions toujours plus sûrs, plus performants et plus respectueux de l'environnement.

Le Pacte mondial est pour nous une plateforme d'échanges qui permet d'approfondir notre réflexion et de préciser nos actions à l'égard des droits de l'homme, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Les dix principes du Pacte mondial constituent le socle de nos valeurs et guident nos actions.

La présente *Communication on Progress* pour l'exercice 2010 témoigne de l'engagement renouvelé et constant de NEXANS dans une stratégie de croissance responsable et de développement durable, dans le respect des principes du Pacte mondial.

C'est donc avec enthousiasme et détermination que le groupe NEXANS réaffirme son soutien aux principes du Pacte mondial.

Frédéric Vincent

Président Directeur Général de NEXANS

1. Introduction

1.1. Présentation du groupe NEXANS

Nexans est un acteur majeur de l'industrie du câble.
Avec 23 700 collaborateurs dans 40 pays, Nexans apporte à ses clients des solutions de câblage pour les infrastructures d'énergie, l'industrie, le bâtiment et les réseaux locaux de transmission de données. L'énergie et les transports sont au cœur de son développement.
Le Groupe conçoit des câbles et des systèmes de câblage pour les applications les plus complexes et les environnements les plus exigeants. Son offre est unique par son étendue et les services qui lui sont attachés. Ses prestations couvrent toute la chaîne de valeur : études, conception, production, installation, formation, surveillance et contrôle de réseaux.
Leadership technologique, expertise mondiale, ancrage local : Nexans contribue à satisfaire des besoins essentiels dans les meilleures conditions de performance, de sécurité, de respect des personnes et de l'environnement.
Nexans est coté sur le marché NYSE Euronext Paris.

1.2. Le développement durable au cœur de la stratégie industrielle de NEXANS

Dans le monde entier, l'accès à l'énergie conditionne le développement et la qualité de vie. Avec l'accroissement de la population, l'urbanisation, l'industrialisation et la croissance économique dans de nombreux pays, la consommation mondiale d'énergie va doubler d'ici 2030.

Satisfaire cette très forte demande en évitant les gaspillages, en maîtrisant ses impacts sur l'environnement est un enjeu majeur.

Il faut exploiter des gisements toujours plus profonds, fiabiliser et favoriser l'accès à l'énergie, sécuriser la fourniture d'électricité, optimiser les infrastructures d'énergie et les réseaux de télécommunications et développer les énergies renouvelables.

Ces défis sont autant d'opportunités pour Nexans car nous aidons nos clients à les relever en leur apportant des produits et des solutions toujours plus sûrs, plus performants et plus respectueux de l'environnement.

Moteurs de croissance, les exigences du développement durable sont aussi de puissants vecteurs de progrès. Développer des procédés de production plus propres et plus économes, mieux maîtriser la qualité pour réduire les rebuts, recycler les câbles en fin de vie : ce que nous impose nos responsabilités envers la planète et les générations à venir stimule l'innovation, l'amélioration continue, l'efficacité et la compétitivité.

Plus encore, nous sommes convaincus qu'une réussite durable se fonde sur des principes éthiques forts.
Sécurité au travail, formation, partage des meilleures pratiques, solidarité : en inscrivant la responsabilité sociale au cœur de sa stratégie, Nexans favorise l'engagement de ses salariés qui constitue le meilleur gage de performance dans la durée.

NEXANS s’engage à respecter les principes du Pacte mondial

NEXANS adhère en 2008 au Pacte mondial (*Global Compact*) de l’ONU. Le groupe s’engage sur dix principes universels relatifs aux droits de l’homme, aux normes du travail, à la protection de l’environnement et à la lutte contre la corruption.

Les principes du Pacte mondial sont par ailleurs explicitement référencés dans notre Code d’éthique et de conduite des affaires. Ce Code d’éthique et de conduite des affaires de NEXANS s’applique à toutes les activités que contrôle le groupe et dans tous les pays où elles s’exercent.

www.nexans.com/à propos de Nexans/développement durable/conduite des affaires

2. La mise en œuvre des Principes du Pacte mondial par NEXANS

La présente ***Communication on Progress*** illustre de manière non exhaustive la façon dont NEXANS s'engage au quotidien à mettre en œuvre les dix principes du Pacte mondial. Les documents référencés et ceux joints en annexe sont des compléments essentiels au présent texte.

En savoir plus :

www.NEXANS.com/à propos de Nexans/développement durable

2.1. Le Pacte mondial en actions : respect des principes relatifs aux droits de l'homme

DROITS DE L'HOMME

1. ***Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence.***

2. ***Les entreprises sont invitées à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.***

Pour Nexans, le respect et la prise en compte des droits de l'homme est une approche intégrée dans le Code d'éthique et de conduite des affaires du Groupe, ainsi que dans les différentes politiques, pratiques, actions ou initiatives, dans l'ensemble des métiers du Groupe.

Pour une entreprise internationale, le respect des droits de l'homme recouvre notamment le respect de la dignité des personnes, la non discrimination et le refus du harcèlement sous toutes ses formes, le respect de la vie privée et la neutralité à l'égard des croyances philosophiques, politiques et religieuses, l'exigence de sécurité et de non atteinte à la santé, le dialogue social, la formation, l'absence de travail forcé et le respect de la réglementation du travail, l'interdiction du travail des enfants.

Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence

Code d'éthique et de conduite des affaires

Le Groupe a mis à jour son Code d'éthique et de conduite des affaires en 2009 et l'a actualisé en 2010.

Le Code fixe les principes de conduite des affaires que les collaborateurs du Groupe doivent respecter dans le cadre de leurs activités professionnelles. Il s'intègre dans le programme de Responsabilité Sociale dont le renforcement a conduit le Conseil d'Administration de Nexans du 25 novembre 2008 à adhérer au pacte Mondial des Nations Unies.

Ce code fait expressément référence à la Déclaration universelle des droits de l'homme, aux Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), aux principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), ainsi qu'aux principes du Pacte mondial.

Le Code d'éthique et de conduite des affaires est diffusé à l'ensemble des salariés et est porté à la connaissance des parties prenantes. Il décline les valeurs, principes d'action et règles de conduite dont l'application et la mise en œuvre relèvent de la responsabilité des directeurs et plus généralement de l'encadrement de toutes les unités et filiales du groupe. Son application entre dans le champ de l'audit du groupe.

Le Code d'éthique et de conduite des affaires est disponible en 16 langues et est accessible sur les intranets du Groupe et remis à chaque nouveau collaborateur. Des formations permettent d'en mieux comprendre les enjeux.

Un effort particulier a été réalisé pour sensibiliser les équipes commerciales et achat pour s'assurer de sa mise en œuvre dans les relations avec les clients et les fournisseurs. De plus, une auto évaluation a été conduite auprès des managers du groupe afin de s'assurer de sa prise de connaissance.

Garantir la sécurité au travail de nos collaborateurs et de nos sous-traitants

La politique de Nexans en matière d'hygiène et de sécurité au travail s'articule autour de deux objectifs principaux : veiller à la protection de la santé et améliorer la sécurité des salariés sur le lieu de travail.

La sécurité au travail reste effectivement une priorité absolue, c'est le principal indicateur de performance retenu pour les directeurs de site.

Une équipe mixte d'experts définit les règles communes de sécurité et les programmes de formation à déployer dans l'ensemble du Groupe. Des standards sont mis en place pour prévenir les risques les plus importants comme les tests électriques. Des actions de progrès sont mises en œuvre dans chaque pays. Toutes les fonctions de l'entreprise sont impliquées.
Les programmes de formation ont été déployés dans tous les pays afin de continuer à faire évoluer les comportements face aux risques.

Le Groupe mène les actions suivantes de prévention :

- identifier les situations dangereuses avant même qu'elles ne se présentent,
- améliorer l'affichage et la signalétique sur les lieux de travail,
- développer une analyse systématique des causes d'accident et les diffuser largement,
- acquérir des réflexes et modifier les attitudes.

Les efforts déployés en 2010 afin de continuer à diminuer le nombre d'accidents portent par exemple sur :

- la formation des représentants santé et sécurité,
- les journées sécurité organisées sur les sites,
- la formation à travers des vidéos,
- le déploiement du suivi et de l'analyse des « presque » accidents,
- des audits de sécurité,
- des publications sur site sur le nombre de jours sans accident,
- des réunions d'information,
- la mise en place d'exercices physiques.

Un Responsable Santé-Sécurité pour le Groupe coordonne les initiatives transversales et veille au partage de l'information. Nexans a nommé en 2010 des responsables environnement Santé Sécurité.

Des Journées Sécurité sont organisées sur chaque site avec l'implication des équipes de direction.
Des Prix de la Sécurité récompensent les usines pour leurs résultats. Cette mobilisation porte ses fruits :
De plus, certains sites ont bénéficié de campagnes de sensibilisation à l'initiative de leurs compagnies d'assurance.

Comme le montre le graphique ci-après, les résultats de ces actions sont à l'échelle des enjeux du Groupe et se sont traduits par une baisse significative du taux de fréquence global des accidents au travail qui est passé de 15 en 2009 à 10,4 en 2010.

15 sites n'ont pas eu un seul accident du travail en 2010 ; ils n'étaient que 5 en 2009. Le taux de fréquence des accidents a baissé de 35 % en 2010 par rapport à 2009 et de 64 % en 2010 par rapport à 2008.

• Taux de fréquence global des accidents de travail en 2010

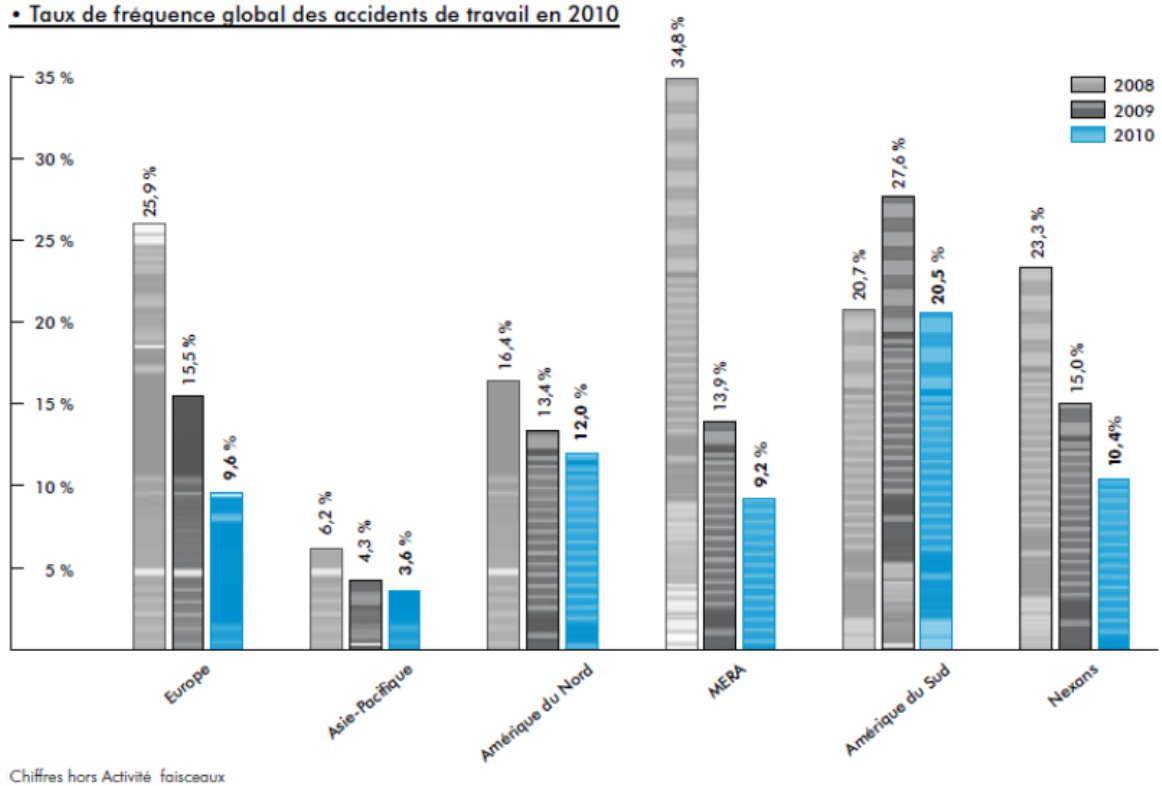

Chiffres hors Activité faisceaux
(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)
Taux de fréquence global des accidents de travail = (Nombre total d'accidents de travail avec arrêt de travail supérieur à 24 heures/Nombre total d'heures travaillées) x 1 000 000.

La contribution au développement économique local

NEXANS met ses compétences et ses produits au service de la culture et du patrimoine, encourage la solidarité avec les communautés qui l'accueillent et s'investit en faveur de la formation et de l'éducation des jeunes.

Le Groupe s'investit, dans une grande majorité des pays où il est présent, aussi bien financièrement qu'humainement, au travers de donations, d'associations, de programmes d'aide, de bénévolat et de partenariats avec les écoles.

A titre d'exemple, parmi les nombreuses actions menées en 2010, on citera les actions suivantes:

- la Colombie organise de multiples programmes d'éducation à destination des salariés et de leurs familles ou propose, par exemple, des aides juridiques ou psychologiques,
- l'Allemagne, la Corée, la Norvège et la Suède sont à l'initiative de développements économiques et industriels locaux à travers des fédérations d'employeurs ou de chambres de commerce et d'industrie ou de coopératives, par exemple, la Norvège participe au développement du réseau ferré de Rognan en coopération avec les collectivités,
- la Corée sensibilise les jeunes recrues à travers son programme d'intégration à prendre conscience des besoins des plus démunis et à adopter une attitude adéquate,
- le Canada participe à des œuvres de charité,
- le Liban sponsorise des activités sportives, des clubs locaux ou fait des donations à des associations s'occupant principalement d'handicapés,
- la Nouvelle-Zélande sponsorise une école de rugby qui aide à l'identification des jeunes talents à devenir joueurs professionnels,
- l'Australie organise de nombreux programmes à destination de jeunes adultes de formation-insertion dans la vie active en partenariat avec les écoles locales,
- La Grèce et la Suisse sponsorisent des universités (programmes de Recherche & Développement, prix pour les meilleurs étudiants),
- le Pérou a lancé une campagne nutritionnelle et prodigue des conseils à ses employés,
- le Brésil, la Norvège et le Pérou soutiennent des programmes pour l'enfance.

Au-delà de l'application des politiques du Groupe et des lois locales, de nombreuses entités jouent un rôle important vis-à-vis de leur environnement social et dans l'éducation. C'est le cas notamment au Pérou où un livre sur les « valeurs » est distribué et expliqué à l'ensemble des enfants des employés. En Corée, comme l'an passé, de nombreuses actions ont été organisées afin de renforcer la culture d'entreprise, la communication et la relation de confiance entre les membres de l'entreprise.

Les actions en faveur de l'environnement sont également très présentes avec par exemple les objectifs de réduire la consommation d'énergie ou de recycler les matières à travers le tri des déchets, comme c'est le cas au Benelux.

L'Australie et le Brésil ont mis en place avec succès des plans d'actions environnementaux afin par exemple de réduire la consommation d'eau et les émissions de gaz à effet de serre. Le Brésil a planté un nombre important d'arbres dans son usine d'Americana.

La Norvège soutient une organisation environnementale internationale, Bellona, par une donation financière.

Suite au tremblement de terre qui a frappé Haïti, les employés de Nexans Amérique du Nord ont fait une donation à la Croix Rouge Internationale.

Principe 2 : ***Les entreprises sont invitées à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme***

Promotion des droits de l'homme

Dans son code d'éthique et de conduite des affaires, Nexans rappelle qu'en adhérant au Pacte mondial des Nations Unies, Nexans confirme son engagement à respecter le droit international relatif aux droits de l'Homme, à éliminer toutes formes de travail forcé ou obligatoire et à refuser le travail des enfants.
Nexans souhaite développer des équipes qui reflètent la diversité des marchés et des communautés au sein desquels il exerce ses activités. Toute personne travaillant dans le Groupe participe à son succès. Chacun doit être traité avec équité et respect. En travaillant ensemble, en tirant le meilleur parti de la diversité de nos talents, en développant nos compétences, nous nous ouvrons de nouvelles opportunités.

Sensibilisation de nos fournisseurs et engagement de développement durable

En cohérence avec son approche globale de développement durable et de progrès continu, le groupe NEXANS demande depuis 2009 à ses fournisseurs d'y contribuer et les invite pour cela à souscrire à « La Charte de Responsabilité Sociale fournisseurs ».

Plusieurs actions sont lancées pour développer les achats de produits plus respectueux de l'environnement, notamment les tourets de bois, le papier et les fournitures de bureaux.

De même, dans le domaine de la logistique, des actions sont lancées avec les fournisseurs pour que les efforts portent sur le remplissage des camions, la ventilation des livraisons au dernier moment, le recours au transport fluvial lorsque c'est possible et la gestion des tourets. Une analyse des émissions de carbone liées au fret est engagée.
Des expériences pilotes sont conduites en France et en Belgique pour réduire la fréquence de livraison de clients qui l'ont accepté et faire ainsi ensemble des économies de carburant et d'émissions de CO_2.

2.2. Le Pacte mondial en actions : respect des principes relatifs aux normes de travail

NORMES DE TRAVAIL

3. ***Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.***

4. ***L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.***

5. ***L'abolition effective du travail des enfants.***

6. ***L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.***

Conformément au code d'éthique et de conduite des affaires, NEXANS s'engage à être un employeur attentif et responsable, à favoriser le développement professionnel de ses collaborateurs et à veiller à leurs bonnes conditions de travail.

En 2010, une enquête groupe à destination des managers sur leur engagement vis-à-vis de l'entreprise a été effectuée et s'inscrit dans une volonté de processus continu. L'objectif est d'évaluer leur satisfaction et engagement dans Nexans, leur compréhension de la stratégie du Groupe et leur appréciation des initiatives transversales (*Nexans Excellence Way*, Nexans University et les modèles de compétences). L'intérêt des managers pour cette enquête s'est traduit par un fort taux de participation (71%). Les résultats ont mis en évidence un fort degré d'attachement et d'engagement ainsi qu'une bonne adhésion aux compétences clés retenues par le Groupe.

Ces principes relatifs aux normes du travail sont inscrits dans le code d'éthique et de conduite des affaires du groupe.

En 2010, au cours des enquêtes sur les indicateurs sociaux suivis par la Direction des Ressources Humaines du Groupe, aucun incident n'a été déclaré par les filiales s'agissant de toutes formes de travail forcé ou obligatoire, ainsi que de l'abolition du travail des enfants.

Extrait du code d'éthique et de conduite des affaires :

Diversité et équité
La diversité est un atout qui doit être valorisé et développé. Nexans respecte l'égalité des chances et entend assurer à ses collaborateurs un environnement de travail sans discrimination ni harcèlement de quelque nature que ce soit.
Nous veillons à ce que les décisions concernant le recrutement, la rémunération, la promotion et le maintien dans l'emploi se fondent sur les compétences, les aptitudes et les résultats. La couleur de la peau, la religion, le sexe, l'âge, l'origine nationale, l'orientation sexuelle, le statut marital, le handicap, les opinions politiques ou philosophiques, l'appartenance à un syndicat ne doivent donner lieu à aucune discrimination.
Nous préservons la confidentialité des informations personnelles des collaborateurs.
Chacun doit traiter ses collègues et les personnes avec qui il travaille comme il aimerait qu'ils le

traitent : avec respect, confiance et courtoisie.

Formation et développement

Afin de développer le potentiel de chaque employé et partager les meilleures pratiques, Nexans veut permettre à ses salariés d'accéder, tout au long de leur carrière, aux actions de formation nécessaires au bon exercice de leur métier et à leur employabilité.

Relations sociales

Nexans souhaite développer des relations constructives avec ses salariés et leurs représentants. Nous respectons le droit des collaborateurs de former ou rejoindre les syndicats et les organisations de travailleurs de leur choix et de s'organiser pour participer à des négociations collectives.

Nous reconnaissons le rôle et les responsabilités de nos partenaires sociaux et nous engageons à communiquer et négocier ouvertement avec eux pour aborder les questions d'intérêt collectif.

Lorsque nous réalisons des restructurations, nous nous attachons à envisager toutes les solutions de reclassement interne et externe, en proposant des formations et des accompagnements, le cas échéant.

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

Un dialogue social ouvert et constructif

Les relations sociales dans le Groupe sont fondées sur le respect et le dialogue. Dans cet esprit, les partenaires sociaux et la Direction de l'entreprise se rencontrent fréquemment pour échanger, négocier ou conclure des accords.

Nexans bénéficie d'un dialogue social de qualité grâce à une volonté partagée de communication, d'échange et de négociation.
Localement, les échanges avec les partenaires sociaux sont multiples et constructifs. Les discussions s'articulent principalement autour de plusieurs axes : les salaires, l'employabilité, la situation économique, l'organisation, la santé, la sécurité et l'évolution de l'environnement de travail.

Un accent particulier est mis sur l'amélioration des conditions de travail, la qualité de vie au travail et la sensibilisation sur les sujets liés à la santé (dépendance à l'alcool et au tabac par exemple et aux risques psychosociaux, comme le stress) et à la sécurité.

Les échanges avec les partenaires sociaux sont soutenus et relayés par le management local. Des représentants syndicaux mandatés existent dans la majorité des sites.

Au-delà, des actions sont entreprises afin d'associer davantage les salariés à la marche de leur unité à travers en particulier des réunions régulières sur la performance économique, les projets de développement et la situation de ces marchés.

Le Comité d'Entreprise Européen du Groupe Nexans « Newco » répond également à cet objectif de dialogue : institution représentative des salariés du Groupe Nexans, créée en 2003 au niveau de l'Union européenne et présidée par le Président-Directeur Général, ce comité se réunit deux fois par an. En 2010, les échanges ont principalement porté sur les orientations stratégiques du Groupe et les adaptations à l'évolution de la demande.

Nexans a conclu avec les partenaires sociaux plus de 60 accords dans 13 pays, notamment sur les sujets suivants : accords salariaux, Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, mesures d'indemnisation du chômage, mesures de réduction du temps de travail, conditions de travail ...

Principe 4 : L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

Principe 5 : L'abolition effective du travail des enfants

Nexans est très attaché au respect de la dignité humaine et proscrit toute atteinte aux droits de l'homme et de l'enfant. Cela concerne notamment l'absence de recours au travail forcé ou obligatoire et au travail des enfants dans ses usines. Le groupe se conforme dans tous les pays où il est présent à la législation locale en matière de droit du travail et de manière générale respecte la déclaration de l'organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux du travail.
De même, tous les fournisseurs se voient remettre la Charte RSE de Nexans qui fait explicitement référence aux principes du Pacte mondial et aux textes fondamentaux de l'Organisation Internationale du Travail.

Principe 6 : L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession

Nexans garantit à chacun l'égalité des chances : en matière de recrutement, de développement des compétences, quels que soient son sexe, son âge, son orientation politique ou religieuse, ses caractéristiques physiques ou son origine ethnique. Nexans veut assurer un standard d'équité dans la façon dont ses salariés sont accompagnés partout dans le monde.
Nexans fonde sa politique en matière de non-discrimination sur les principes du Pacte mondial de l'ONU sur son code d'éthique et de conduite des affaires.

Promotion de l'égalité et de la diversité

NEXANS considère la diversité comme un facteur essentiel de performance.
À l'image des pays et des communautés dans lesquels il opère, Nexans développe la diversité de ses salariés et s'attache à promouvoir l'égalité des chances qu'il s'agisse de rémunérations, d'accès à la formation ou d'évolution des carrières.

En France, l'Observatoire de la Mixité permet d'élaborer un rapport de situation comparée entre hommes et femmes dans chacune des sociétés du Groupe. Ce rapport est la base d'une discussion annuelle avec les partenaires sociaux sur les objectifs et les moyens à mettre en œuvre en matière d'égalité professionnelle.

Les plus de cinquante ans représentent le quart de l'effectif. Leur implication dans l'université Nexans, le mentorat des jeunes recrues ou encore le pilotage de projets sont des voies enrichissantes pour le Groupe comme pour ses collaborateurs. Un groupe de travail est chargé de proposer des aménagements pour les fins de carrière, l'adaptation des conditions de travail et des processus de transmissions des savoirs des seniors.

En 2010, le Groupe emploie directement 345 personnes handicapées au regard des législations des différents pays. Ce chiffre ne tient pas compte des pays dans lesquels cette information n'est pas diffusée en raison de la réglementation (l'Amérique du Nord par exemple). Les entités concernées s'attachent à prendre en compte le mieux possible le handicap de chaque personne afin de lui assurer des conditions de travail adaptées.

L'apprentissage et la formation en alternance sont aussi le moyen d'intégrer des jeunes en diversifiant le recrutement. Ils sont largement pratiqués par les entités du Groupe, notamment en France, en Allemagne, en Europe du Nord, en Australie. Environ la moitié des apprentis est recrutée à la fin de leur contrat d'apprentissage.

L’investissement est important, mais Nexans veut rester une école où le savoir-faire industriel et les compétences se transmettent entre générations. En France, l’objectif est de former une centaine d’apprentis par an.

2.3. Le Pacte mondial en actions : respect des principes relatifs à l'environnement

ENVIRONNEMENT

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

8. Les entreprises sont invitées à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

9. Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Nexans applique une démarche d'amélioration continue et investit fortement dans l'innovation pour satisfaire ses clients et réduire l'empreinte de ses activités et de ses produits sur l'environnement, et apporter des solutions qui renforcent la sécurité des personnes et des biens, diminuent les déperditions d'énergie, facilitent le développement des énergies renouvelables, préservent les paysages et le milieu marin.

Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement.

La politique de préservation de l'environnement de Nexans est formalisée dans la Charte de Maîtrise des Risques. Son pilotage est assuré par la Direction Industrielle. Le Comité CSR (*Corporate Social Responsability*) se réunit deux fois par an pour examiner et valider les orientations proposées par la Direction Industrielle.

Un Manuel Environnement Groupe décrit les objectifs, les procédures et les outils à la disposition des sites. Un intranet dédié rassemble toutes les informations et permet d'échanger les meilleures pratiques.

Le management environnemental de Nexans s'appuie sur l'évaluation des risques industriels, la formation aux bonnes pratiques, un suivi attentif des résultats des sites et des programmes d'amélioration continue.

Les améliorations portent principalement sur la protection du sol, la gestion et le traitement des eaux, le confinement des fluides dangereux, le traitement de l'air et des rejets gazeux et le remplacement des chaudières, des appareils de climatisation et des éclairages par des équipements moins polluants et plus économes en énergie.

Les investissements se sont élevés au total à 4,6 millions euros en 2010 et les dépenses de formation ont fortement progressé.
Nexans s'est notamment doté d'un modèle d'évaluation des émissions de gaz à effet de serre de ses sites industriels.

Le suivi des sites est réalisé au moyen d'un questionnaire en ligne et d'audits. À l'issue de ces audits, le

label interne EHP (Environnement Hautement Protégé) est attribué aux sites qui satisfont à des critères adaptés aux activités du Groupe. Ceux qui n'y satisfont pas doivent lancer des actions correctives qui sont intégrées aux plans à trois ans des usines. 67 sites sur les 92 participant à ce programme sont certifiés EHP à fin 2010, soit 72 %, ce qui est conforme à l'objectif de 70 % qui était fixé. 55 sites sont certifiés ISO 14001 en fin d'année.

Les sites certifiés

	2008	2009	2010
Périmètre	93	95	92
EHP	52	60	67
ISO 14001	38	56	55

Principe 8 : Les entreprises sont invitées à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Mieux produire

La conception des nouvelles usines du Groupe permet de minimiser leur empreinte sur l'environnement et Nexans améliore en permanence ses procédés de production pour réduire ses consommations de matières et d'énergie. Le *design to cost* associe marketing, développement et industrialisation pour définir la juste performance d'un câble et économiser ainsi des matières premières à performance égale pour les clients. En aval, les livraisons de câbles prêts-à-poser contribuent à réduire les chutes.

Nexans a développé un procédé exclusif d'affinage au feu qui lui permet d'obtenir des conducteurs de qualité 100 % IACS (International A Copper Standard) à partir de cuivre recyclé pour un prix très inférieur à l'affinage par électrolyse.

Grâce à ce procédé, Nexans diversifie ses approvisionnements en cuivre : Recycable fournit plus de 40 % des besoins de Lens en déchets de cuivre, sous forme de grenailles. Cette filiale commune avec Sita assure la collecte des déchets de fabrication de câbles des sites européens et africains du Groupe et celle de milliers de tonnes de câbles en fin de vie qu'elle recycle en grenailles.

Nexans met en œuvre un programme d'efficacité énergétique. Celle des procédés est étalonnée afin d'identifier les meilleures pratiques et de les généraliser. Pour les producteurs d'énergie, des campagnes de mesures et des audits de consommation sont effectués. Ils permettent de vérifier le fonctionnement des réseaux, d'ajuster les contrats et d'opter pour des équipements plus efficients.

Le Groupe incite ses collaborateurs à économiser l'énergie et à limiter leurs déplacements professionnels en mettant à leur disposition de nouveaux outils de communication : visioconférence, plates-formes de travail électroniques, etc.

Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

L'innovation au service du développement durable

Le management environnemental du groupe NEXANS passe par l'innovation en intégrant dans la conception des produits, services, procédés et infrastructures la réduction des impacts sur l'environnement, sur l'ensemble du cycle de vie.

Réduire l’impact tout au long du cycle de vie

Nexans s’attache à satisfaire ses clients avec des produits présentant un moindre impact sur l’environnement tout au long de leur cycle de vie. Il travaille avec succès à alléger les câbles qui équipent les moyens de transport. Il propose des solutions qui fiabilisent la transmission et la distribution d’électricité, réduisent les pertes en ligne, limitent l’échauffement des équipements. Il optimise la résistance des câbles dans les environnements difficiles : grandes profondeurs, fortes pressions, températures extrêmes, corrosion, tenue au feu, sollicitations mécaniques intenses, etc.

Les concepteurs s’appuient sur l’analyse du cycle de vie (ACV) pour sélectionner les meilleures solutions. Le logiciel EIME (Environmental Information and Management Explorer) facilite l’éco-conception en comparant les impacts de chaque option.

Le choix de matériaux non polluants et plus faciles à recycler pour les gaines et les accessoires de raccordement, le marquage et la séparation aisée des composants à même de simplifier le recyclage des câbles en fin de vie.

Le Groupe respecte rigoureusement les réglementations RoHS et REACh sur l’enregistrement et l’élimination des substances à risque. Une base de données permet de répondre aux questions des clients et de les aider dans leur propre démarche de conformité.

En 2010, Nexans a édité les Profils Environnementaux des Produits synthétisant toutes les informations environnementales utiles. Ils précisent notamment l’efficacité énergétique des câbles sur toute leur durée de vie, ce qui permet aux clients d’optimiser leurs choix.

2.4. Le Pacte mondial en actions : respect du principe relatif à la lutte contre la corruption

CORRUPTION

10. ***Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.***

Le code d'éthique et de conduite des affaires de NEXANS traite également du thème de la corruption.

Extraits du code d'éthique et de conduite des affaires :

« *La corruption est incompatible avec l'éthique de Nexans et son adhésion au Pacte mondial. L'infraction aux lois anti-corruption est sanctionnée par de lourdes amendes pour les sociétés et par des peines de prison pour les personnes. Aucun de nous ne doit effectuer directement ou indirectement un paiement ou un don, ou accorder tout autre avantage de manière officielle ou occulte en vue d'influencer un agent d'une autorité publique ou gouvernementale.* »

En 2010, le groupe a déployé un programme auprès des managers sur la gouvernance des filiales, qui comporte en particulier un module sur la lutte contre la corruption.

Ce programme a été déployé auprès des *Country managers*, des directeurs financiers et des contrôleurs de zone, dans les pays d'Asie, en Turquie, en Italie et dans les pays d'Amérique du Sud. Le déploiement de ce programme va se poursuivre sur 2011.

Par ailleurs, en mars 2010, une présentation dédiée à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles a été faite dans le cadre de la convention annuelle du Groupe auprès des *Country managers*, des contrôleurs de zone, des cadres financiers et des cadres commerciaux.